

DEPARTEMENT DE  
L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION

30 JUIN 2020

DATE D’AFFICHAGE

30 JUIN 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

**OBJET :**

**2020/16 TARIFS CANTINE 2020-2021**

Considérant les nouveaux tarifs indiqués par la Société « La Normandie », Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2020-2021 :

Le tarif normal passe de 3,15 € à **3,26 €**. Le tarif réduit, concernant les foyers non imposables sur le revenu, passe de 1,94 € à **2,00 €**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette augmentation.

**2020/17 TARIFS ET AIDES 2021**

Le Conseil Municipal fixe les tarifs et les aides pour l'année 2021 :

➤ Location salle week-end	350 €
➤ Bons scolaires pour les collégiens	35 €
➤ Bons scolaires pour les lycéens	45 €
➤ Colis Noël Personnes Agées	55 €

Ces tarifs sont votés à l'unanimité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Etaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. CLOUSIER, F. DROUET, H. GANDOSSI, M. LABIFFE, G. LABIFFE, A. LARGEAU, S. TASSERY

Absents représentés : D. BLONDEL par F. BARBIER  
S. STEENSTRUP par M. LABIFFE  
formant la majorité des membres en exercice.

Absent : S. DELMOTTE

Secrétaire de séance : Madame Marjorie LABIFFE

## **2020/18 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux récentes élections municipales, les communes doivent constituer une liste de 24 noms afin de renouveler leur Commission Communale de Impôts Directs. Après réception de cette liste les services fiscaux désigneront 6 titulaires et 6 suppléants parmi la liste ci-dessous :

- COMBES Jean-Paul
- DAUTRESME Alain
- DURUFLÉ Maurice
- LABIFFE Guillaume
- LEMELE Philippe
- CARDON Raynal
- QUENNEVILLE Michel
- BARBIER Françoise
- LECLERC Daniel
- DAUTRESME Alain
- TASSERY Pascal
- SELLIER Elisabeth
- GORDIEN Josiane
- LEFEU Janine
- GOMMÉ Marie
- CLOUSIER Daniel
- LABIFFE Marjorie
- DUHAMEL Cyrille
- DELAUNEY Isabelle
- LAFFILLÉ Daniel
- VALES Thierry
- LÉGER Gérard
- CARTIER Renée
- LARGEAU Agnès

## **2020/19 Désignation de membres de la commission de suivi des carrières**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de désigner 3 membres du Conseil Municipal afin de participer à la commission de suivi des carrières.

Madame Marjorie LABIFFE, Messieurs François CHARLIER et Michel QUENNEVILLE se proposent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil Municipal, conformément au décret n°2020-812 du 29 juin 2020 convoquant les conseillers municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

Les délégués titulaires élus sont :

- Monsieur Daniel CLOUSIER
- Monsieur Michel QUENNEVILLE
- Monsieur François CHARLIER

Les délégués suppléants élus sont :

- Monsieur Jean-Paul COMBES
- Monsieur Flavien BARBIER
- Monsieur Guillaume LABIFFE

(Le procès-verbal de l'élection est joint en fin de compte-rendu)

Monsieur Flavien BARBIER questionne Monsieur le Maire concernant l'avancement des travaux pour la fibre. Monsieur le Maire l'informe que les travaux passage de la fibre sont réalisés à 60 % et qu'ils devraient reprendre fin août pour se terminer fin octobre, une période de 3 mois après la réception du chantier est ensuite dédiée au démarchage des opérateurs. La commune devrait donc être éligible à la fibre vers le mois de mars.

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité est intervenue à la salle communale le 24 juin, un avis favorable à la continuation de l'exploitation de la salle a été émis mais quelques problèmes ont été soulevés. Dans les ERP la puissance électrique des appareils ne doit pas dépasser 20 Kw/h, actuellement la cuisine est équipée d'un réfrigérateur, un réchauffeur, une gazinière et un four à gaz et une friteuse, lorsque tous les appareils sont en marche les 20 kw/h sont dépassés. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la possibilité de supprimer la gazinière et la friteuse qui ne sont quasiment plus utilisées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'après la période de confinement dont nous venons de sortir il souhaite proposer aux Martotais une journée de partage autour d'un grand pique-nique qui pourrait se dérouler dans le parc du château fin septembre, se serait pour chacun l'occasion de se retrouver et la commune offrirait un verre de l'amitié à cette occasion. Monsieur le Maire demande à Hélène GANDOSSI et Franca DROUET, déléguées de la commissions loisirs, de bien vouloir réfléchir à l'organisation de cette journée.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2014 un contrôle de conformité des branchements de l'assainissement a été réalisé, à partir du mois de septembre les personnes dont les propriétés n'étaient pas en conformité vont être contactés par la CASE et la société SOGETI afin de définir les travaux à réaliser pour la mise en conformité. Pour la réalisation de ces travaux des aides de l'agence de l'Eau Seine-Normandie seront débloquées.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le projet associant la commune à la régie des 2 Airelles est en bonne voie. Plusieurs autres communes de l'agglomération sont intéressées par une convention de restauration collective. A la rentrée 2020 les repas servis par la Normande seront facturés à la commune à 2.64 € TTC et la commune refacture ces repas à 3.15 € aux parents d'élèves, une marge de 0.517 € permet donc à la commune de palier à une partie des frais de fonctionnement de la cantine (personnel, eau, électricité...). Actuellement les repas de la Régie des 2 Airelles sont facturés 4.20 €, il sera donc nécessaire de réunir les parents d'élèves afin de leur présenter le projet et d'avoir leur accord pour une augmentation du tarif d'1 € par repas. Il conviendra également que la commune devra prendre en charge la partie des frais de fonctionnement de la cantine supportée actuellement par les familles soit environ 2 500 €.

Concernant les aides aux familles, Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la possibilité de remplacer le dictionnaire offert en fin de CM2 à chaque élève passant en 6<sup>ème</sup> par une calculatrice, une clé USB, une tablette... Le sujet sera de nouveau abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

Concernant le bon de chauffage de 120 € versé chaque année aux foyers dans lesquels au moins une personne est âgée de plus de 66 ans Monsieur le Maire propose aux conseillers de réfléchir à la suite à donner à la distribution de ces bons sachant que dans l'ancien hôpital 126 appartements vont être mis à la location dans les 2 ans qui viennent. Peut-être faudra-t-il tenir compte des revenus afin d'aider les personnes en ayant réellement besoin. Le sujet sera de nouveau abordé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

---

**Prochaines réunions du Conseil Municipal**

**Mardi 15 septembre à 18h00**

**Mardi 13 octobre à 18h00**

---